

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL
1990

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 183 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Membres d'honneur

- M. Henri CUTTAT, ancien chef ECR, Rossemaison
M. Luc FLEURY, agriculteur, Porrentruy

Le Comité et le Bureau

- MM. Jean PAUPE, agriculteur, Seleute, président *
Claude ACKERMANN, agr., Bourrignon, v-président *
Bernard BEURET, chef ECR, Corban *
Gabriel CATTIN, agriculteur, Le Boéchet *
Georges ROY, agriculteur, Porrentruy *
Blaise ORIET, ing. ETS, Delémont, secrétaire général *
Jacques MAITRE, ing. ETS, Bassecourt, secrétaire **

- Mmes Maguy CHAPATTE, agricultrice, La Chaux
Fabienne GIRARDIN, Agricultrice, Montmelon
Agnès MEMBREZ, agricultrice, Courtételle

- MM. Alfred BURRUS, agriculteur, Boncourt
Raymond CERF, agriculteur, St Ursanne
François DESBOEUF, agriculteur, Courgenay
Vincent EGGENSCHWILER, agriculteur, Rebeuvelier
Luc FLEURY, agriculteur, Porrentruy
Ueli FREI, gérant, Courrendlin
Germain FROIDEVAUX, agriculteur, Le Noirmont
Samuel GERBER, agriculteur, Porrentruy
Bernard SAUCY, agriculteur, Lajoux
Joseph SCHAFFNER, agriculteur, Bourrignon
Dominique VARIN, agriculteur, Alle
Joseph WILLEMIN, agriculteur, Epauvillers

- Me Claude JEANNERAT, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau

** Membres associés

Suite et fin en page 3 de couverture

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1990

<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>Pages</u>
<i>Le mot du président</i>	2
<i>Forger ensemble des raisons d'espérer</i>	3
1. Procès-verbal de la 15e assemblée	4 - 9
<i>Résolution</i>	10
2. Rapport d'activité 1990	11 - 26
<i>L'agriculture jurassienne en 1990</i>	11
<i>Non à la Gatt'astrophe !</i>	12
<i>Vers une agriculture à deux vitesses ?</i>	13
<i>Mesures d'orientation céréalière</i>	14
<i>Consultations</i>	15
<i>Activités au jour le jour ...</i>	16 - 17
<i>Fiscalité : dialogue de sourds</i>	18
<i>La coopération agricole au défi</i>	19
<i>Renouvellement</i>	20
<i>A votre service</i>	21
<i>Centrale des blés du Jura</i>	22 - 23
<i>Centrale des oléagineux du Jura</i>	24 - 25
<i>Après la pluie, le beau temps ...</i>	26
3. Programme d'activité 1991	27
4. Comptes 1990 et budget 1991	28 - 29
<i>Bilans</i>	30
<i>Contributions professionnelles en 1990</i>	31
<i>Fonds de solidarité - exercice 1990</i>	31
<i>Rapport de vérification</i>	32
5. Statistiques et renseignements divers	33 - 36.

Le mot du président

Le prix de la terre, véritable baromètre de la situation de l'agriculture, est à la baisse. Que se passe-t-il ?

Le choc du GATT, la baisse du prix des céréales, le marasme sur le marché du bétail, l'augmentation des frais de production (voyez les taux hypothécaires) sont autant d'éléments qui entraînent un climat d'incertitude dans l'agriculture. Face à cette situation, les paysans et leurs organisations s'interrogent : où est l'avenir ? Faut-il encore investir ?

Le conflit agricole au GATT opposait les pays libéraux, misant uniquement sur la production la plus rationnelle possible et ceux qui considèrent que l'agriculture a une fonction bien plus générale, englobant l'approvisionnement alimentaire, l'habitat décentralisé, l'animation des communautés rurales, la protection de l'environnement (on parle alors de "multifonctionnalité" de l'agriculture). Finalement, aussi bien la rationalisation économique que la multifonctionnalité ont été reconnus comme des aspects incontournables. Dès lors, le mandat fondamental de l'agriculture reste inchangé ; seules des adaptations s'imposent.

Pourtant, avant même qu'un projet de réforme de la politique agricole soit défini, le Conseil fédéral applique une politique de blocage, voire de réduction des prix à la production, de généralisation des paiements directs, sans mesures spécifiques pour réduire les frais de production.

A mon avis, on met ainsi une fois de plus la charrue devant les boeufs, en choisissant d'emblée une position unilatérale. Le résultat est un affaiblissement de la capacité économique de l'agriculture, non compensé par les nouveaux paiements directs, puisque ceux-ci ne couvrent même pas l'augmentation des frais de production intervenue en 1990.

Jean Paupe

Forger ensemble des raisons d'espérer

L'état d'esprit est morose dans les campagnes; le revenu baisse, la politique agricole tâtonne, le GATT n'a pas encore renoncé à intégrer l'agriculture, l'Europe agricole n'est guère engageante, l'avenir est incertain.

Et pourtant, il faut espérer, car la résignation est mère de la défaite.

Les choses ont toujours deux faces. Prenons le GATT par exemple, ce monstre froid, "avenir radieux du capitalisme" : on prétend à juste titre que le grand public est mal informé sur l'agriculture, sur son rôle social, ses aspirations, ses problèmes. Le combat contre le GATT a été un formidable instrument d'information et de prise de conscience : tous les médias ont présenté, analysé, commenté, expliqué les raisons pour lesquelles le petit dossier agricole perturbait depuis des années ces importantes négociations commerciales, au point de mettre en cause l'accord sur tous les autres dossiers, matériellement beaucoup plus significatifs. Jamais une telle prise de conscience n'aurait pu être suscitée sans le GATT. On peut ainsi trouver des raisons d'espérer dans toutes les situations.

En Europe, la politique agricole commune a surtout mis l'accent sur l'adaptation des structures, alors qu'en Suisse, la politique agricole est davantage axée sur le revenu. On constate que malgré des structures performantes, le revenu agricole est précaire en Europe, tandis qu'en Suisse, les prix et les subventions ne parviennent pas à compenser les handicaps structurels.

Ces modèles opposés constituent une leçon expérimentale, à savoir qu'il faut mener à la fois une politique de structures et de revenu en faveur de toutes les exploitations et non pas une politique en plaine et l'autre en montagne.

Tirer les leçons pertinentes, c'est aussi forger des raisons d'espérer.

Blaise Oriet

**1. PROCES-VERBAL de la 15e assemblée générale des délégués du
2 mars 1990 à 13 h 30 à St-Ursanne (halle de gymnastique)**

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 14e assemblée des délégués du 3.3.89 à Courgenay
 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1989
 5. Comptes 1989 et rapport de vérification
 6. Budget 1990
 7. Elections statutaires: a) du président
b) du comité
c) de la commission de vérification des comptes
 8. Programme d'activité 1990
 9. Résolution
 10. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 50, le président Jean Paupe salue les délégués, les invités et la presse, auxquels il souhaite une cordiale bienvenue. Il remercie la commune de St-Ursanne pour la salle et la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs pour sa collaboration à l'organisation de l'assemblée. M. Paupe salue tout particulièrement Mme Mathilde Jolidon, présidente du Parlement; l'agriculture, dit-il, est fière de compter cette personnalité dans ses rangs. Mme Jolidon est vivement applaudie et fleurie par les présidentes des trois associations régionales de paysannes.

Le président salue ensuite les invités, parmi lesquels M. H. Cuttat, membre d'honneur de la CJA, chef de l'ECR, représentant le Gouvernement jurassien, M. F. Lachat, représentant le Conseil communal de St-Ursanne, M. R. Cerf, président de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, M. J.-F. Roth, conseiller aux Etats, M. G. Theubet, conseiller

national, Mmes D. Gagnaux et Leu, représentant respectivement l'USP et le SAB, MM. B. Beuchat, U. Schneider, P. Châtelain et F. Thomet, représentant les fédérations laitières de Bâle et de Berne, Mmes les présidentes des sociétés régionales de paysannes, plusieurs députés au Parlement cantonal ainsi que les représentants de la presse. Après avoir salué les délégués des organisations membres et fait part de quelques excuses, le président donne la parole à quelques invités.

Représentant de la commune hôte, M. François Lachat souhaite la bienvenue aux délégués de l'agriculture. Il présente succinctement sa commune et souligne l'importance de l'agriculture pour le Clos-du-Doubs. Le président remercie l'intervenant en relevant l'utilité d'avoir des représentants agricoles dans les conseils communaux.

Mme la Présidente du Parlement se dit émue des marques d'amitié qui lui sont témoignées. Elle apporte les meilleurs vœux du Parlement à l'agriculture jurassienne et à la Chambre d'agriculture, dont elle souligne le dynamisme et la confiance méritée auprès du monde paysan. Considérant que la nouvelle loi cantonale sur le développement rural permettra des initiatives intéressantes, Mme Jolidon dit sa foi dans le monde paysan, qui a un rôle économique et social irremplaçable. Elle conclut en présentant ses compliments à la Chambre d'agriculture et ses meilleurs vœux aux familles paysannes.

M. H. Cuttat apporte le salut du ministre de l'Economie qui considère que les contacts étroits entre la profession et les services de l'Etat sont mutuellement profitables. Rappelant les négociations en cours au GATT et avec l'Europe, M. Cuttat pense que les paiements directs, sous diverses formes, deviendront un instrument complémentaire de la politique agricole future. Le chef de l'ECR invite aussi les agriculteurs à se préoccuper des problèmes d'environnement. Il relève que l'extension des cultures céréalières dans les zones marginales, souvent dans des terres fragiles, est préoccupante du point de vue notamment de l'érosion. M. Cuttat prône une attitude mesurée et constructive de l'agriculture face aux nouvelles tendances : l'effort doit porter sur l'adaptation plutôt que sur la critique et le refus. Il remercie la Chambre d'agriculture pour son travail et les bons contacts maintenus.

M. R. Cerf transmet les meilleurs vœux de la Société régionale d'agriculture. Il indique que les 134 exploitations agricoles du Clos-du-Doubs (106 à titre principal) sont disséminées dans 8 communes, 12 hameaux et 48 fermes isolées. Elles exploitent 3.000 hectares, dont 96 % de prairies et pâturages et gardent 4.700 bovins, dont 47 % de vaches.

Le développement touristique pose quelques problèmes de cohabitation. Le Clos-du-Doubs ne doit pas devenir une réserve naturelle (projet de district franc). M. Cerf remercie la CJA d'avoir choisi pour la quatrième fois St-Ursanne pour tenir ses assises annuelles.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 190 personnes sont présentes, dont 150 délégués. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

Mme Christine Chêne et MM. Raphaël Brahier, Michel Métille et Maurice Noirjean sont désignés.

3. Procès-verbal de la 14e assemblée du 3.3.89 à Courgenay

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1989 envoyé aux membres. Il est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1989

Relevant que conformément au tournus régional, c'est la quatrième fois que la Chambre d'agriculture tient son assemblée à St-Ursanne, le président rappelle les principaux problèmes et préoccupations évoqués lors des trois assemblées précédentes, pour déboucher sur les interrogations actuelles. Celles-ci ont trait notamment à l'influence des évolutions internationales (GATT, Europe), qui conditionnent de plus en plus notre politique agricole. La production est limitée et les prix stagnent, voire baissent (céréales).

M. Paupe relève avec satisfaction que le nouveau cours de la politique agricole pénalise moins les structures performantes. Il signale que les conditions des communautés d'exploitations ont été considérablement assouplies, mais regrette que l'on n'ait pas davantage pris en compte les associations "père-fils". Il déplore également que les nouvelles taxes générales sur le lait pénalisent les grandes exploitations.

Le président relève encore le rôle important du Canton en politique agricole (structures, désendettement, fiscalité, diversification), surtout actuellement. Il souhaite que les moyens de la Division cantonale de l'agriculture soient adaptés aux besoins. M. Paupe souligne enfin la stabilité du personnel du secrétariat qu'il remercie pour cette compé-

tente fidélité.

Le rapport présenté par le secrétaire général s'articule autour des trois points de vue suivants : la Suisse, le Jura, le monde.

La Suisse. M. Oriet constate que la politique agricole suisse est remise en cause et très influencée par les évolutions internationales (GATT, Europe). Il considère que la solution de tous les problèmes par les paiements directs est simpliste et n'assure pas l'avenir de l'agriculture. Il relève le succès de l'initiative lancée par l'USP et invite les agriculteurs jurassiens à accepter, par solidarité, le nouvel arrêté sur la viticulture.

Le Jura. Le secrétaire général rappelle les importants textes législatifs cantonaux récemment adoptés ou en voie de l'être (loi sur le développement rural, loi sur les améliorations foncières, contrat-type de travail). Le durcissement des conditions sur le marché accroît le rôle et la responsabilité du canton dans ses politiques de structures, d'aménagement, d'environnement, de fiscalité. Différents thèmes d'actualité sont évoqués de même que l'évolution préoccupante du revenu agricole.

Le monde. B. Oriet fustige l'approche agricole du GATT mais pense que l'Europe laisse ses chances à l'agriculture en prenant en compte les réalités rurales de manière plus globale et régionaliste.

En conclusion, le secrétaire général dit sa foi en l'avenir de l'agriculture jurassienne si celle-ci sait s'adapter aux exigences nouvelles.

Ces rapports ne suscitent pas d'interventions et sont approuvés tacitement.

5. Comptes et rapport de vérification

Les comptes 1989 figurent aux pages 27 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. Y. Courbat, ils sont approuvés à une majorité évidente, sans décompte des voix.

6. Budget 1990

Le budget est proposé aux pages 28 - 29 du rapport annuel. Commenté par le secrétaire général, il est approuvé à une majorité évidente.

7. Elections statutaires

Le président précise que les élections ont lieu conformément aux nouveaux statuts, dont il rappelle quelques dispositions.

Election du président. M. Paupe rappelle qu'il est en fonction depuis six ans. Il aurait souhaité être remplacé par le vice-président, mais celui-ci n'a pas accepté le mandat pour des motifs professionnels notamment (présidence de Centre Ajoie). Dans ces conditions, il accepte une réélection, mais pour une partie de la période seulement.

Le vice-président G. Roy donne quelques informations complémentaires. L'acceptation d'un nouveau mandat, même limité, par le président sortant permettra de préparer son remplacement. Au nom du comité, M. Roy remercie chaleureusement M. Paupe pour sa disponibilité et le propose à l'assemblée pour un nouveau mandat, éventuellement limité. M. Jean Paupe est réélu à la présidence de la Chambre d'agriculture par acclamation. Il remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée et s'efforcera d'oeuvrer pour le bien de l'agriculture jurassienne.

Election du comité. Le président indique que sept membres quittent le comité, dont cinq pour cause de limite du mandat et deux qui n'ont pas souhaité une réélection. Il remercie ces membres pour leur engagement. Le comité propose de repourvoir un mandat après les prochaines élections cantonales, afin de garantir la présence d'un député au comité pour assurer la liaison avec les travaux du Parlement. Le cas échéant, ce siège pourrait aussi être attribué à un représentant choisi pour sa fonction. L'assemblée accepte ce mode de faire.

En conséquence, les élections au comité concernent treize anciens membres et six nouveaux. Les treize anciens membres sont réélus en bloc à une majorité évidente. Les six nouveaux sont proposés par les Stés régionales d'agriculture respectives et par la MIBA; il s'agit de MM. Claude Ackermann, Vincent Eggenschwiler, Raymond Cerf, de Mmes Fabienne Girardin et Maguy Chapatte et de M. Luc Fleury. Ces six propositions sont entérinées sans opposition par l'assemblée.

Commission de vérification des comptes. M. Dominique Paupe est élu suppléant en remplacement de M. Henri Laville. Les autres membres sont reconduits. La commission est composée comme suit : titulaires : MM. Yves Courbat, François Rossé et Jean-François Schaffner; suppléants : Marc Arn et Dominique Paupe.

8. Programme d'activité 1990

Ce programme est proposé à la page 33 du rapport annuel. Il est lu et commenté par le secrétaire général. M. Denis Prêtre demande ce que l'on entend par "compensations écologiques". B. Oriet explique qu'il s'agit de suivre les questions liées aux compensations lors de remaniements parcellaires et au projet de Fonds pour l'environnement. Après cette précision, le programme d'activité est approuvé tacitement par l'assemblée.

9. Résolution

Lue par B. Oriet, la résolution reproduite sur la page suivante du présent rapport est approuvée à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Mme D. Gagnaux apporte les félicitations et les remerciements de l'Union suisse des paysans pour la participation active de la CJA au succès de l'initiative des paysans. Expliquant la situation financière précaire de l'USP et la réorganisation interne en cours, Mme Gagnaux remercie aussi la Chambre jurassienne pour avoir accepté l'augmentation substantielle de sa contribution financière à l'USP. Elle conclut en formant des vœux de succès et de bonheur personnel à l'adresse des agriculteurs et de succès pour la Chambre d'agriculture.

M. M. Arn réagit aux déclarations de M. H. Cuttat concernant la culture des céréales en montagne. Il relève que la culture des céréales en montagne répond à un besoin d'auto-alimentation et permet la régénération des prairies. Elle améliore également les revenus.

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie les participants, forme des vœux pour une bonne année agricole et lève l'assemblée à 16 heures.

Le secrétaire : Blaise Oriet

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 2 mars 1990 à St-Ursanne, 150 délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté la résolution suivante :

§ La Chambre d'agriculture rappelle que l'agriculture est un facteur socio-économique et culturel irremplaçable et qu'elle s'acquitte à satisfaction et à un coût très raisonnable des importantes tâches qui lui sont confiées (faible part de l'alimentation dans le budget des ménages; moins de 4 % des dépenses des collectivités publiques affectées au poste "agriculture et alimentation", ces parts diminuant d'ailleurs régulièrement). L'agriculture mérite donc la compréhension, la confiance et le soutien de la collectivité.

§ Le Parlement est saisi de l'initiative populaire "la voie du peuple" qui a recueilli plus de 9.500 signatures en deux mois. La Constitution cantonale prévoit que l'Etat considère l'avis des populations en cause en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, la Chambre d'agriculture, à l'origine de cette initiative, attend du Parlement qu'il satisfasse à la demande des initiants en définissant les modalités d'une consultation populaire sur le principe d'une deuxième voie ferrée dans la Vallée de Delémont.

§ Le cycle de négociations "Uruguay Round" du GATT entre dans sa phase décisive et devrait se conclure à la fin de cette année. Réduire l'agriculture aux règles du commerce international, c'est la destructurer, avec des conséquences sociales, alimentaires, écologiques néfastes pour tous les pays. Ce serait institutionnaliser la dépendance alimentaire, les filières d'exploitation, l'exode rural, les déséquilibres écologiques. La Chambre jurassienne d'agriculture dénonce cette attitude irresponsable et prie instamment les autorités suisses de ne rien céder sur la politique agricole dans le cadre du GATT.

§ Une fois de plus, le référendum a été lancé contre un arrêté fédéral agricole accepté par le Conseil fédéral et les Chambres. Il s'agit cette fois de l'arrêté sur la viticulture, combattu une fois encore par les grands distributeurs (DENNER et COOP) qui souhaitent une restriction plus sévère de la production indigène de vin (actuellement déjà, la Suisse importe les trois quarts de sa consommation de vins rouges). Est-ce un hasard aussi si les productions visées (betteraves, viticulture) concernent principalement la Suisse romande ? Par solidarité romande, par opposition à la démagogie et parce que l'arrêté proposé tient équitablement compte des intérêts de la production et de la consommation, la Chambre d'agriculture recommande aux citoyens jurassiens de voter "OUI" à l'arrêté fédéral sur la viticulture, le 1er avril prochain.

§ Enfin, la Chambre d'agriculture invite les agriculteurs à faire preuve de responsabilité, d'auto-discipline et de solidarité pour maîtriser les problèmes actuels, liés notamment à la préservation du milieu naturel et à l'adaptation des productions aux possibilités d'écoulement. Elle les appelle aussi, face aux bouleversements politiques en Europe, à conserver la foi en leur rôle social ainsi que la confiance en eux-mêmes et en l'avenir de la profession et de l'agriculture jurassienne.

Chambre jurassienne d'agriculture

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1990

L'agriculture jurassienne en 1990

L'année agricole 1990 est caractérisée par des rendements moyens et par une baisse très marquée du revenu agricole. Si les rendements peuvent être qualifiés de "moyens", c'est en comparaison pluriannuelle; on note cependant une nette diminution par rapport à la bonne année 1989; pour les céréales panifiables, par exemple, la baisse est supérieure à 20 % dans le Jura; elle est d'env. 3,4 % en production laitière.

Ce retour aux moyennes pluriannuelles est d'autant plus douloureux qu'il s'accompagne d'une forte chute des prix, de l'ordre de 10 à 15 % dans le secteur du bétail bovin et de 8 à 10 % dans la production céréalière. En production laitière, l'augmentation nette des prix (tenant compte des majorations de taxes) compense juste la diminution de production.

L'agriculture jurassienne est particulièrement touchée par ces évolutions, qui affectent surtout ses productions typiques (céréales et production bovine en général). Comparativement à 1990, le rendement brut de l'agriculture jurassienne diminue d'env. 5 %, mais la contraction du revenu agricole est de plus de 20 %. En effet, non seulement les frais de production ont sensiblement augmenté, mais l'agriculture a produit davantage de bétail et cultivé plus d'hectares de céréales pour aboutir néanmoins à une diminution du rendement brut.

En moyenne suisse, la baisse du rendement brut est estimée à env. 250 mio. de francs (2,5 %), malgré une nette amélioration en production porcine. Quant à la hausse des charges réelles, elle est évaluée à près de 300 mio. de francs. Or, non seulement les récentes décisions fédérales en matière de revenu ne compensent pas le renchérissement du coût de la vie, mais elles n'égalisent même pas la hausse des frais de production. A rendement brut égal, une nouvelle diminution du revenu agricole est donc programmée pour 1991.

Non à la Gatt'astrophe !

Pour l'agriculture, l'année 1990 a aussi été marquée par les négociations du GATT et par les débats autour de l'intégration européenne. Indépendamment de leur aboutissement, ces discussions ont souligné l'internationalisation croissante des problèmes agricoles. Même si l'on peut regretter cette évolution, elle correspond à une tendance historique de nos sociétés et doit être prise en compte.

Par sa dépendance territoriale et son intégration sociale, l'agriculture est incompatible avec les principes du GATT, fondés unilatéralement sur des critères commerciaux. Il convient donc de se féliciter de l'échec - provisoire ?- de l'Uruguay round. Beaucoup de responsables, européens notamment, pensent néanmoins qu'il convient de réglementer le commerce international des produits agricoles. Cette attitude est dangereuse, car l'agriculture doit dépendre d'une politique globale et non pas de règles commerciales. Le marché ne peut être qu'un instrument de la politique agricole; cette spécificité est inconciliable avec les principes du GATT.

La situation est différente en ce qui concerne l'intégration européenne, même dans le cadre du marché unique ou de l'Espace économique européen (EEE). En effet, il s'agit ici d'ensembles structurés d'une manière beaucoup plus globale, susceptibles par conséquent de corriger au fur et à mesure les déséquilibres régionaux ou sectoriels provoqués par le marché. Si ces correctifs ne sont pas apportés, les sociétés concernées en subissent les conséquences, ce qui n'est pas le cas dans le système du GATT.

Il est vrai que l'intégration dans un marché plus vaste suppose aussi une compétition commerciale plus vive. Pourtant, si le libéralisme est encadré par le politique, l'agriculture conserve toutes ses chances, non sans s'adapter, certes, mais cela, elle l'a toujours fait.

Il est aujourd'hui important de clarifier la situation et de rassurer l'agriculture en renonçant définitivement au volet agricole de l'Uruguay round.

Vers une agriculture à deux vitesses ?

Depuis quelques années, on parle beaucoup d'une réforme de la politique agricole suisse. Ce débat a progressé en 1990 et aujourd'hui, l'on voit à peu près dans quel sens s'oriente la réforme. Tout en effet laisse présumer que l'on s'achemine vers une agriculture à deux vitesses, selon les modèles généraux suivants :

A. Une agriculture plus compétitive : ce modèle présuppose des conditions -naturelles et structurelles- relativement favorables. Il concerne donc d'abord les exploitations les mieux situées et implique une politique à dominante économique (plutôt que sociale ou compensatoire). L'assouplissement de mesures discriminatoires à l'encontre des grandes exploitations, les baisses de prix, les aides aux adaptations structurelles, les appels aux vertus de l'entrepreneur et les prévisions d'une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles sont dans la ligne de ce modèle.

B. Une agriculture multifonctionnelle : ici, ce sont plutôt les rôles non-productifs de l'agriculture qui sont soulignés (occupation des régions rurales, entretien du paysage, protection de l'environnement, notamment). Cela implique que l'agriculture soit rémunérée directement (paiements directs) dans une plus forte mesure. Ce sont d'abord les exploitations aux conditions de production difficiles qui sont concernées. Il semble que cette agriculture d'un nouveau type devrait produire le moins possible de denrées agricoles, afin de ne pas engorger les marchés.

Cette politique agricole à deux vitesses résoud un certain nombre de problèmes actuels, mais on peut se demander si cette solution n'est pas simpliste et dangereuse. On peut craindre en particulier la division de la profession et la perte des synergies existantes (au détriment des deux modèles). Nous pensons que l'agriculture à plus à perdre qu'à gagner par une telle politique et qu'il vaut mieux miser, comme jusqu'à présent, sur la compensation des handicaps régionaux et préserver l'unité de l'agriculture.

Mesures d'orientation de la politique céréalière

Le titre de ce chapitre est emprunté à un volumineux rapport consultatif de l'Administration fédérale. Confronté plus directement à la compétition internationale, le secteur céréalière sert un peu de banc d'essai au nouveau cours de la politique agricole suisse.

La première conséquence est une forte diminution des prix (env. 10 % en 1990), qui pourrait bien se poursuivre encore. A ce sujet, on notera que la diminution du prix du blé à la production n'a pas empêché l'augmentation du prix du pain, pas plus que l'écroulement des cours du café sur le marché mondial n'a empêché l'augmentation de la tasse de café au restaurant. Veut-on soumettre les agriculteurs suisses aux mêmes aléas que les producteurs du Tiers-monde ?

Le rapport fédéral prévoit aussi la suppression des compensations aux handicaps naturels (suppléments de zones pour les primes de culture). En contrepartie, on allouera des paiements directs à la surface indépendants de la production. On rémunérera aussi - par des primes ou des suppléments de prix - l'utilisation extensive de surfaces agricoles (cultures sans fongicides ni régulateurs de croissance), voire les mises en jachères permanentes (surfaces de compensation écologique) ou temporaires (friches de rotation !).

La Chambre jurassienne d'agriculture s'est fermement opposée à ces mesures, notamment parce qu'elles excluent de facto de vastes régions de la production (risques d'intensification dans les autres régions), parce qu'elles ne compensent pas intégralement la perte de revenu des régions marginales (la zone intermédiaire élargie est simplement supprimée, sans compensation) et parce qu'elles mettent une bonne partie du coût du programme d'extensification à la charge des régions marginales (afin d'aboutir à un coût à peu près neutre).

En réalité, toutes les régions seront perdantes : baisses de prix en plaine, compensation incomplète en montagne. L'agriculture à deux vitesses : c'est deux marche-arrière !

Consultations

En 1990, la Chambre d'agriculture a eu l'occasion de prendre position sur divers projets législatifs ou administratifs, essentiellement fédéraux. A part les "mesures d'orientation céréalière" déjà évoquées, on mentionnera :

- La modification de l'**ordonnance fédérale sur l'élevage** : l'étude de cet objet a été menée en concertation avec les organisations jurassiennes d'élevage. Si certains transferts de contributions ont été admis, la CJA prône un renforcement des moyens et une plus grande ouverture dans la politique d'élevage;
- modification de la **loi fédérale sur la protection de l'environnement** et de l'**ordonnance sur les substances dangereuses** : ces projets prévoient notamment l'introduction de taxes importantes sur les engrais et les produits phytosanitaires. Avec les autres cantons romands, la Chambre jurassienne s'est fermement opposée à ces mesures, qui pénaliseraient encore davantage l'agriculture suisse par rapport à l'étranger;
- révision de la **loi fédérale sur l'aménagement du territoire** : ce projet, qui prévoyait entre autres de restreindre l'implantation de certaines constructions agricoles en zone agricole (!) a suscité tellement d'oppositions (pour diverses raisons) qu'il a été abandonné;
- révision de la **loi fédérale sur la protection de la nature** : nous avons rappelé que l'agriculture doit être considérée comme un partenaire incontournable en ce domaine;
- **ordonnance fédérale sur la répartition des betteraves sucrières** : prévu par le nouvel arrêté sucrier, cette ordonnance "bétonne" les avantages acquis. Nous avons relevé ce fait, contre l'avis des milieux betteraviers suisses et romands.

Diverses modifications d'ordonnances en rapport avec des problèmes vétérinaires et sanitaires ont été examinées dans le cadre plus général de la FSASR. Nous avons également eu l'occasion de discuter des nouvelles dispositions -fluctuantes !- concernant les communautés d'exploitation et de production. En l'occurrence, la consultation s'est faite après coup. C'est peut-être une nouvelle méthode !?

Activités au jour le jour ...

Hormis les travaux salariés et administratifs, qui représentent une part importante des activités du secrétariat, la Chambre d'agriculture est d'abord une instance professionnelle de représentation, de réflexion, de proposition, de promotion, d'information. Dans la période actuelle, où tout est remis en cause, la mission est plus difficile : les études et les projets, parfois très complexes et touffus, s'accumulent; il faut les décortiquer au secrétariat puis les discuter au sein des organes représentatifs, sans se laisser distraire de l'essentiel par l'accessoire. Ce travail exige de nombreuses séances, puis des rapports de synthèse qui sont envoyés et défendus auprès de diverses instances professionnelles ou publiques.

Au cours de l'année écoulée, la Chambre d'agriculture a organisé diverses actions de défense professionnelle au nombre desquelles on mentionnera :

- une visite de trois jours du secrétaire général de la FNSEA (organisation faîtière de l'agriculture française), avec, en point d'orgue, une conférence sur la politique agricole européenne dans le cadre de l'assemblée de Centre Ajoie;
- la participation jurassienne à l'opération "terre de Romandie pour le GATT" et à la manifestation contre le GATT à Genève -deux actions parfaitement réussies-;
- un séminaire de réflexion sur la politique agricole, qui a été fort apprécié et a fait l'objet d'un rapport de synthèse remis à la soixantaine de participants.

Les organes exécutifs (comité ou bureau) ont aussi rencontré à trois reprises les responsables de la Division cantonale de l'agriculture et une fois les représentants de l'agriculture au Parlement. Ces entrevues sont l'occasion de discuter des problèmes touchant l'agriculture jurassienne, notamment de ceux qui relèvent des compétences cantonales. Une réflexion plus approfondie sur

la politique agricole cantonale a été convenue avec le ministre de l'agriculture. Il s'agit notamment d'examiner ce que l'on peut faire de plus, sur le plan cantonal, pour faciliter l'adaptation de l'agriculture aux défis actuels.

A travers ses commissions spécialisées (com. foncière, com. des affaires sociales, com. transfrontalière), la Chambre d'agriculture suit ou étudie un certain nombre de problèmes spécifiques, tels que la création d'un fonds cantonal de compensation en matière d'aménagement du territoire (selon art. 5 LAT), la généralisation des allocations familiales ou les problèmes particuliers posés à l'exploitation agricole transfrontalière.

La Chambre d'agriculture collabore aussi étroitement ou assure un appui administratif à divers groupements, associations ou services. Mentionnons ici le Comité d'initiative "La voie du peuple", dont l'initiative sur le prolongement de la voie CJ a été déclarée recevable par le Parlement et devrait faire l'objet d'une votation en 1991, le groupe de travail sur le tourisme rural, le Service de dépannage agricole ou encore les milieux betteraviers, qui ne disposent pas d'une association cantonale propre.

L'activité de représentation et de défense professionnelle s'exerce encore par la participation aux instances faitières romandes et suisses, notamment la FSASR et l'Union suisse des paysans. Ces deux organismes ont institué une conférence des secrétaires agricoles cantonaux qui se réunit plusieurs fois par année pour examiner les principaux problèmes agricoles sous les auspices à la fois de l'unité et de la diversité.

L'écrit enfin, soit par des articles de presse, par des prises de position, lettres, rapports, réactions, etc. est aussi un moyen largement utilisé par la Chambre d'agriculture pour assumer sa mission. L'information du grand public n'est pas encore suffisante. Un journal agricole -ou rural- distribué en tous-ménages pourrait parer à cette déficience. Ce projet est à l'étude sur le plan suisse.

Fiscalité : dialogue de sourds

Il a souvent été question de fiscalité lors des séances de la Chambre d'agriculture en 1990. Il s'agissait notamment d'examiner les problèmes liés à une utilisation fiscale des comptabilités agricoles. Cependant, la Chambre d'agriculture n'ayant pas accès aux comptabilités existantes, les considérations sont restées trop générales et théoriques pour conclure en connaissance de cause.

La grande difficulté que nous rencontrons avec le Service des contributions porte sur l'appréciation à la fois du revenu effectif et de la fiscalité effective de l'agriculture. De part et d'autre, les méthodes d'appréciation sont contestées, ce qui débouche sur un dialogue de sourds.

A la mi-septembre 1990, nous avons attiré l'attention du Gouvernement sur l'évolution négative du revenu agricole en 1990 par rapport à 1989. La diminution du revenu social (correspondant peu ou prou aux normes) serait de l'ordre de 15 %. Le Service des contributions a réduit les normes 1991 de 2 % en plaine et de 5 % en montagne. Il argumente que le résultat de l'année agricole 1989 s'est révélé meilleur que celui pris en compte par les normes 1990 et qu'il convient aussi de rattraper une partie de la baisse consentie en 1989.

Même en tenant compte de ces facteurs, nous prétendons que la modeste correction des normes est insuffisante. Une récente entrevue avec le ministre des finances n'a pas permis de modifier les décisions prises, en raison de l'absence de bases d'appréciation sinon incontestables, du moins communément admises. Il a néanmoins été décidé d'examiner les voies et moyens permettant de définir de telles bases le plus rapidement possible.

Relevons que les services concernés de l'Etat ont la conviction qu'en moyenne, l'agriculture jurassienne est imposée équitablement, tandis que la représentation professionnelle a l'impression d'un décalage croissant au détriment de l'agriculture.

La coopération agricole au défi

L'agriculture et ses coopératives sont liées par une communauté de destin : lorsque la situation agricole devient plus précaire, les coopératives en subissent rapidement le contre-coup. Par ailleurs, la diminution régulière du nombre d'agriculteurs pose un problème difficile aux coopératives, dans la mesure où la clientèle se rétrécit tandis que les frais continuent de progresser.

En Suisse, de nombreuses coopératives agricoles ont dû fusionner ou céder leur activité aux fédérations suite à des difficultés financières (ce mouvement semble s'accélérer). On peut craindre que ces situations surviendront aussi dans le Jura, en raison des conditions générales évoquées ci-dessus, mais aussi parce que des investissements parfois inconsidérés ont été consentis.

Sur le plan suisse, la réponse à ces nouveaux défis est la collaboration plus étroite, voire la fusion de toutes les coopératives et même des fédérations. Le résultat serait une seule organisation coopérative suisse, à l'enseigne de LANDI, qui exploiterait des centres et des sous-centres régionaux selon des critères principalement commerciaux.

Hormis le fait qu'un tel organisme serait dominé par la majorité alémanique, comme le choix du nom l'atteste d'ores et déjà, la question du sens même de la coopération agricole est posée. L'agriculture ne saurait être réduite à une approche purement commerciale; le coopérateur agriculteur ne peut être assimilé au coopérateur consommateur de Migros ou de Coop par exemple. Sans nier l'importance de la rationalisation économique, pour les exploitations aussi bien que pour les coopératives agricoles, il semble que la prise en compte de ce seul critère dévirtualise l'agriculture et l'engage dans la même impasse que celle signifiée par le GATT.

Du fait de l'absence d'une politique commune, les coopératives agricoles du Jura sont mal armées pour faire face à ces évolutions. Faudra-t-il s'accommoder de solutions venues d'ailleurs ?

Renouvellement

Pour l'agriculture surtout, 1990 est aussi caractérisée par le renouvellement de plusieurs instances.

Renouvellement du Parlement d'abord. Après trois périodes de quatre ans, de nombreux députés "agricoles" ont dû quitter le Parlement en raison de la limite du mandat. Que tous les sortants soient ici remerciés pour leur engagement. Un merci particulier à Mmes L. Charmillot et M. Jolidon et à MM. M. Oeuvray et B. Varrin, qui ont eu l'honneur de présider le Législatif, témoignant ainsi de la qualité des représentants du milieu agricole. La nouvelle députation agricole est un peu amoindrie en nombre, du fait essentiellement d'une sous-représentation en Ajoie. Signalons l'élection au Parlement du président et du vice-président de la Chambre d'agriculture.

Renouvellement aussi à la Division cantonale de l'agriculture, où MM. H. Cuttat, chef de l'ECR et J. Annaheim, vétérinaire cantonal sont remplacés respectivement par MM. B. Beuret et G. Quenet. En outre, M. P. Donis succède à M. B. Beuret à la direction de l'Institut agricole. Le comité de la CJA a eu l'occasion de témoigner la reconnaissance et les félicitations de l'agriculture à tous ces responsables, qui ont tant oeuvré -et continueront pour certains- à la promotion de l'agriculture jurassienne.

Renouvellement encore dans certaines commissions cantonales, telles que la commission des crédits agricoles, les commissions de protection de la nature et de la faune, les conseils de prud'hommes, les tribunaux à loyer et à ferme, etc. La CJA a été consultée pour la représentation agricole; ses propositions ont été généralement suivies.

Renouvellement enfin à la Chambre d'agriculture elle-même, au comité, au bureau, à la vice-présidence (M. C. Ackermann succède à M. G. Roy) et dans les commissions. Ces diverses modifications figurent dans les pages de garde intérieures du présent rapport. Au nom de l'agriculture, merci à tous, anciens et nouveaux.

A votre service

Les services que nous proposons aux agriculteurs jurasiens ont toujours du succès. Cent septante-sept exploitations ont assuré leur personnel (1,72 millions de francs de salaires assurés) dans le cadre de nos assurances globales. Elles couvrent la maladie, l'accident et la caisse de pension. Quatorze familles nous ont consulté pour opérer une révision de leur portefeuille d'assurances. Dix paysans ont interpellé notre service de renseignements juridiques pour régler, principalement, des litiges en matière de contrats de bail ou de demandes d'adaptation des contingentements laitiers.

Nos activités ont aussi porté sur des remplisages de formules fiscales.

L'heure étant à la compétitivité et à la compression des coûts, les services qui sont offerts procèdent de ces efforts, parce qu'ils sont modiques et qu'ils débouchent sur des économies notoires dans les charges (poste "Assurances" dans les comptabilités agricoles : fr. 13'841.- par exploitation et an).

Nous attendons pour ce début d'année une nouvelle version du **contrat-type de travail en agriculture**. Les avant-projet et projet qui nous ont été soumis en consultation nous permettent d'attendre une nouvelle version plus moderne, adaptée aux législations récentes en matière d'assurance (LAA, 1984 - LPP 1985). Il y a tout lieu de craindre que les horaires de travail qui seront fixés ne feront pas l'unanimité. Le Canton proposait un horaire de 50 ou 55 heures par semaine. La Chambre a insisté pour que l'on en reste à la définition de l'horaire journalier ou que l'on ne donne qu'une indication d'horaire du type "au maximum 60 heures par semaine". Il est en effet impossible de gérer, à la minute près comme dans l'industrie, le temps de travail dans une exploitation agricole en raison des fortes variations saisonnières ou des branches de production. Espérons que le Canton tiendra compte de ces particularités du monde paysan et n'imposera pas une réglementation très contestée.

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1988 à 1990,
par centre de réception (1990 = estimation) :

Centre de réception	1 9 8 8		1 9 8 9		1 9 9 0	
	to.	%	to.	%	to.	%
c/c Alle	9.345	55,2	10.925	53,4	8.100	52,0
c/c Porrentruy	2.298	13,6	3.064	15,0	2.470	15,8
c/c Delémont	2.248	13,3	2.847	13,9	2.000	12,8
c/c Vicques	1.469	8,7	1.627	8,0	1.300	8,3
c/r Courtételle	1.115	6,6	1.423	7,0	1.310	8,4
c/i Bassecourtt	396	2,3	480	2,3	360	2,3
Centrale + divers	57	0,3	83	0,4	60	0,4
Total Jura	16.926	100	20.449	100	15.600	100

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées)

Année	Centrale Jura	Total suisse	Part Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	16.050	564.470	2,85
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988	16.926	531.853	3,18
1989	20.449	624.900	3,27
1990 (estimation)	15.600	540.000	2,89.

L'Ajoie produit les deux bons tiers des céréales panifiables jurassiennes.

Production de céréales panifiables dans les cantons en 1989 -source AFB-

Rang	Canton	% du total suisse
1.	Vaud	27,53
2.	Berne	16,19
3.	Zurich	11,37
4.	Argovie	9,10
5.	Fribourg	9,00
6.	Thurgovie	6,40
7.	Soleure	3,33
8.	Jura	3,27
9.	Genève	3,22
10.	Schaffhouse	3,08
11.	Lucerne	2,53
12.	Neuchâtel	1,45
...	etc.	

Répartition des livraisons par classes, Jura et Suisse, 1989 -source AFB-

Classes	Jura	Suisse	
Fr. Ia	0,15 %	0,17 %	
Fr. Ib	13,76	11,04	
Fr. Ic	60,31	70,63	
Fr. 2	13,98	13,84	
Fr. 3	9,64	2,75	
Fr. 4	1,78	1,26	
Fr. 5	<u>0,38</u>	<u>0,31</u>	= 100 %
Seigle	1,99	2,57	
Méteil	0,08	0,01	
Epeautre	0,46	1,91	

Evolution des cultures de céréales et de colza de 1985 à 1990 dans le Canton du Jura (en hectares)

	<u>1985</u>	<u>1987</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>
Céréales panifiables	2.870	3.260	3.540	3.480
Céréales fourragères	4.420	4.740	5.580	5.880
Maïs-grain	330	360	600	450
Colza (contingent)	580	710	710	710

-source ECR.-

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1988, 1989 et 1990

		<u>1 9 8 8</u>	<u>1 9 8 9</u>	<u>1 9 9 0</u>
Contingent cantonal	Ha.	710	710	710
Quantité livrée (sec)	To.	1.974,4	2.281,6	2.262,8
Rendement moyen	Kg/are	27,8	31,8	31,0
Montant brut	1000 Fr.	4.045,6	4.670,6	4.634,9
Prix brut effectif (prix de base = 205,-)	Fr./q.	204,90	204,71	204,83
Frais de conditionnement	Fr./q	14,95	14,91	14,69
Nombre de livreurs*		263	284	303

* Dix à quinze livreurs proviennent des cantons de BE + SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage

<u>Année</u>	<u>A L L E</u>	<u>PORRENTROY</u>	<u>DELEMONT</u>	<u>T O T A L</u>
	kg	kg	kg	kg
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797

La récolte 1990 de colza peut être qualifiée de "bonne" dans le canton du Jura, contrairement à la moyenne suisse, qui accuse un rendement de l'ordre de 24 kg/are.

Principaux résultats de la culture du soja en 1988, 1989 et 1990

		<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>
Nombre de producteurs		71	61	52
Surface cultivée	ares	6.300	7.300	6.350
Surface par producteur	ares	89	120	122
Quantité livrée (y-c. sem.) To.		148,7	155,0	113,3
Rendement moyen (sec)	kg/are	23,6	21,3	17,8
Prix brut (base = 205.-)	Fr./q.	205,5	204,3	205,2
Frais de conditionnement	Fr./q.	15,0	15,1	13,8

Jusqu'à présent, le soja a fourni des résultats plutôt décevants dans le canton du Jura. Hormis en 1988, les rendements sont inférieurs à la moyenne suisse (resp. de 23,5, 24,5 et 24,2 kg/are). Dans le Canton, les rendements 1990 oscillent entre moins de 10 kg à plus de 30 kg/are. Il va un peu moins mal dans la Vallée de Delémont qu'en Ajoie (le contraire pour le colza). Ces trois premières années, les cultures de soja ont souffert de sec. Le soja a besoin de terres profondes, bien approvisionnées en eau.

Considérations diverses

En 1990, l'activité des Centrales a été encore plus soutenue qu'à l'ordinaire. Il a fallu en particulier planifier les livraisons au moment de la récolte, contrôler les quantités franches de taxe pour les céréales panifiables et organiser une reprise de tourteaux de colza hors du commun par les producteurs. En effet, la taxe de commercialisation des tourteaux ayant été portée à Fr. 25.-/q, la presque totalité des producteurs ont repris leurs tourteaux (env. 1.200 tonnes). Cette reprise (encore en cours) s'est effectuée au prix de Fr. 70.-/q vrac, pris au dépôt. Elle n'a pas causé de problèmes grâce à la bonne collaboration des centres de ramassage.

Signalons que dès la récolte 1991, les tourteaux de colza ne pourront plus être repris par les producteurs, mais seront commercialisés directement par les huileries. Le nouveau système déresponsabilise les producteurs et les écarte du marché au moment où l'on prône l'entraide professionnelle sur les marchés. La Chambre jurassienne d'agriculture s'est opposée -sans succès- à ce centralisme mercantiliste. En 1991, le contingent cantonal de colza reste fixé à 710 hectares (les demandes portaient sur plus de 900 Ha.).

Après la pluie, le beau temps ... (en guise de conclusion)

L'agriculture vit aujourd'hui une crise à la fois matérielle et morale, due à la remise en cause de la politique agricole, ébranlée par les coups de boutoir des 95 % d'"experts agricoles" que compte la population suisse; due aussi à l'uniformisation capitaliste des valeurs et des modèles et aux intégrations qu'elle suppose. Non seulement, les repères traditionnels sont effacés, mais on a l'impression que les nouvelles règles sont fixées par d'autres et pour d'autres, plus nombreux, plus puissants sinon plus avisés.

Lors du séminaire sur la politique agricole, l'un des conférenciers a judicieusement rappelé que cette crise n'est pas la première subie par la paysannerie suisse, tant s'en faut. D'autres crises, à la fin du siècle passé et entre les deux guerres notamment, ont été matériellement bien plus aiguës. La profession a non seulement survécu, mais elle s'est adaptée et renforcée en s'organisant mieux sur les plans politique et économique. Le paysan connaît bien l'alternance des bonnes et des mauvaises années agricoles, des séries de pluie et de beau temps, des cycles de prix de certains produits agricoles.

En Suisse, les crises agricoles ont presque toujours été causées par la concurrence déloyale des importations à bon marché. C'est encore le cas aujourd'hui, avec les menaces du GATT. C'est pourquoi l'exigence du maintien de notre taux d'auto-provisionnement alimentaire actuel (env. 2/3) doit être la priorité parmi les priorités pour la défense professionnelle. C'est aussi une assurance pour l'avenir, si l'on considère qu'il y aura près de trois milliards d'hommes supplémentaires à nourrir sur terre d'ici l'an 2020.

L'agriculture a été à l'origine de la civilisation. Sa mission primordiale est de nourrir les hommes, demain autant qu'aujourd'hui, demain plus et mieux qu'aujourd'hui. En Suisse aussi, l'agriculture conservera une place importante dans l'avenir. Confiance, courage, clairvoyance et unité sont donc les mots d'ordre du moment.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1991

En Suisse comme en Europe, la politique agricole menée jusqu'à présent est remise en cause. Dans ce contexte très évolutif, la Chambre jurassienne d'agriculture s'efforcera de représenter et de défendre les intérêts de l'agriculture cantonale et de favoriser son adaptation. Les problèmes suivants retiendront particulièrement l'attention en 1991 :

Au plan fédéral :

- politique des productions et des prix (qui doit rester prioritaire);
- mesures envisagées dans le secteur céréalière; assouplissement du contingentement laitier;
- politique des paiements directs (compensation des handicaps généraux et régionaux, mesures sociales, mesures liées à des exigences écologiques;)
- suivre l'évolution des négociations avec le GATT et avec l'Europe;
- collaborer avec les instances professionnelles faitières, notamment l'Union suisse des paysans et la FSASR.

Au plan cantonal :

- soutenir une politique d'adaptation des structures dynamique, orientée vers la réduction des frais de production;
- exiger une application souple de diverses mesures (protection des animaux, protection des eaux, prévention des incendies, etc.);
- promouvoir une politique d'élevage moderne et performante (révision du décret sur l'élevage);
- promouvoir la diversification des productions et des activités;
- suivre les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire (Transjurane, projet CJ, remaniements parcellaires, fonds compensatoire selon art. 5 LAT, etc.);
- poursuivre l'étude pour une généralisation des allocations familiales;
- oeuvrer pour une fiscalité agricole plus équitable.

Divers :

- contribuer à renforcer et à coordonner la coopération agricole;
- informer les agriculteurs, les partenaires sociaux et le public;
- prendre en outre toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

4. COMPTES 1990 ET BUDGET 1991

4.1. Compte de pertes et profits

Produits :

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des Fédérations (VLG, MIBA, MVB)
- Contributions diverses

- Travaux salariés du secrétariat
(centrales, assurances, Agri-hebdo, divers)

- Intérêts

Total des produits

Charges :

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentations et de déplacements
- Frais administratifs et divers (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyages, électricité

- Cotisations, abonnements, dons

- Amortissements sur mobilier (resp. achats)

Total des charges

Excédent de produits

TOTAUX

Budget 1990 Fr.	Comptes 1990 Fr.	Budget 1991 Fr.
3.200,--	3.260,--	3.200,--
50.000,--	54.211,--	47.000,--
25.000,--	25.442,--	24.000,--
12.800,--	12.728,--	12.400,--
500,--	450,--	400,--
157.000,--	160.987,55	165.000,--
7.500,--	7.258,95	11.000,--
256.000,--	264.337,50	263.000,--
20.000,--	18.616,60	20.000,--
180.000,--	181.482,60	199.000,--
10.000,--	8.701,--	10.000,--
12.000,--	8.043,85	10.000,--
6.500,--	5.243,80	6.500,--
6.000,--	6.136,40	6.500,--
6.500,--	6.785,60	6.000,--
10.000,--	9.999,--	4.000,--
251.000,--	245.008,85	262.000,--
5.000,--	19.328,65	1.000,--
256.000,--	264.337,50	263.000,--
=====	=====	=====

4.2. Bilans

	<u>ACTIFS</u> <u>Fr.</u>	<u>PASSIFS</u> <u>Fr.</u>	
Bilan au 1.1.90			
Caisse	155,10	5.642,40	Transitoires
CCP	4.386,90	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	132.000,--	71.804,75	Capital
Mobilier	10.901,15		
Participations	4,--		
	<hr/>	<hr/>	
Totaux	147.447,15	147.447,15	
	=====	=====	

Bilan au 31.12.90

Caisse	401,55	15.040,50	Transitoires
CCP	3.083,20	80.000,--	Fonds de réserve
Banque	172.684,15	81.133,40	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
	<hr/>	<hr/>	
Totaux	176.173,90	176.173,90	
	=====	=====	

4.3. Modification de la fortune

	<u>Fr.</u>
- fortune à la fin de l'exercice	161.133,40
- fortune au début de l'exercice	141.804,75
	<hr/>
Augmentation de la fortune	19.328,65
	=====

4.4. Contributions professionnelles en 1990

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'année 1990 :

<u>Contributions</u>	<u>Budget 1990</u>	<u>Comptes 1990</u>	<u>Budget 1991</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,12 ct par kg de lait)	91.500,--	90.183,30	90.000,--
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha, resp. Fr./UGB)	7.500,--	8.558,70	7.300,--
Contributions totales	99.000,--	98.742,--	97.300,--
<u>Répartition</u>			
Union suisse des paysans	34.000,--	48.300,--	48.300,--
Service de dépannage agricole	15.000,--	-,--	-,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde, figurant dans les comptes)	25.000,--	25.442,--	24.000,--
Répartition totale	99.000,--	98.742,--	97.300,--
	=====	=====	=====

4.5. Fonds de solidarité - exercice 1990

	<u>Doit</u> Fr.	<u>Avoir</u> Fr.
Bilan d'entrée au 1.1.1990	47.889,20	
Dotation 1990 par la FPAS Brougg	25.441,--	
Intérêts bruts 1990	889,75	
Contribution au Service de dépannage agricole du Jura		15.000,--
Frais bancaires et impôt anticipé		419,50
Bilan de sortie au 31.12.1990		58.800,45
Balance	74.219,95	74.219,95
	=====	=====

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1990. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice a permis un amortissement de Fr. 9.999.- sur le mobilier (solde au bilan : Fr. 1.-). Du reliquat positif de Fr. 19.328,50, Fr. 10.000.- ont été portés en augmentation du fonds de réserve et le solde en augmentation du compte "capital". Au 31.12.1990, la fortune se monte à Fr. 161.133,40.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde se monte à Fr. 58.800,45 au 31.12.1990.

La commission de vérification remercie sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire général et Mme Christiane Girardin, secrétaire, pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1990 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 25 janvier 1991.

Les vérificateurs :

Marc Ann

Yves Courbat

François Rossé

Jean-François Schaffner

Dominique Paupe

5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

* * * * *

PRIMES ET CONTRIBUTIONS

Production animale

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr./pièce)

de la 2ème à la 10ème vache *	1'720,- [ZM 2-4: + 100,-]
de la 11ème à la 20ème vache *	1'680,-
de la 21ème à la 50ème vache	1'030,-
dès la 51ème vache	500,-

* Les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement de veaux, dont l'effectif est de 20 vaches au maximum et qui engraisent par vache détenue au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie ont droit à une **contribution supplémentaire de fr. 200.- par veau**. Un certificat ad hoc doit être remis au Service de l'économie rurale dans les 10 jours suivant l'abattage.

Contributions aux frais des détenteurs de bétail (fr./UGB, max. 15 UGB)

	Chevaux, bovins, porcins	Moutons, chèvres
Zone préalpine des collines	180,-	230,-
Zone de montagne 1	330,-	420,-
Zone de montagne 2	540,-	710,-
Zone de montagne 3	760,-	1'010,-

Production végétale

Prime de base pour la culture de céréales fourragères (fr./ha)

	Orge, avoine Triticale	Féverolle, Pois protéagineux	Maïs-grain
0,10 à 1,0 hectare	1'500,-	1'800,-	1'000,-
1,01 à 10,0 hectares	1'200,-	1'800,-	500,-
dès 10,01 hectares	950,-	1'800,-	--,-

A : Suppléments à la prime de base pour céréales fourragères (fr./ha)

B : Primes de base pour la culture de céréales panifiables (fr./ha)

	A	B
Terrains en pente, en dehors des ZM	800,-	720,-
Zone intermédiaire élargie	250,-	225,-
Zone intermédiaire	550,-	500,-
Zone préalpine des collines	800,-	720,-
Zone de montagne 1	1'050,-	950,-
Zones de montagne 2 à 4	1'250,-	1'150,-

Autres contributions

Contributions aux détenteurs d'animaux (fr./expl. et an)

La Confédération accorde, sur demande, une contribution annuelle globale aux détenteurs d'animaux qui gèrent, à des fins lucratives, une petite ou moyenne exploitation paysanne. Les animaux pris en considération sont les bovins, chevaux, moutons, chèvres, porcs, cerfs, daims et volaille. La surface prise en considération correspond à la surface cultivée de l'exploitation diminuée de la forêt et des pâturages d'estivage. L'allocation minimale est de fr. 200.- et maximale de fr. 4'500.- par exploitation et par an.

Conditions d'octroi

Surface selon la zone	minimum	maximum
Plaine	3 ha	40 ha
Préalpine des collines	3 ha	40 ha
Montagne 1, 2 et 3	3 ha	illimitée
Nombre d'animaux	5 UGBF	50 UGBF
Charge en bétail par hectare	---	3 UGBF
Revenu imposable selon IFD	---	80'000,-
Fortune imposable	---	700'000,-

Contributions à la surface (Terrains en pente, fr./ha)

Zone	Préalpine des collines Montagne 1, 2 et 3		Hors de ces zones
	18-34,9%	35% et +	
Pente du terrain	18-34,9%	35% et +	35% et +
Fauche ou culture	335,-	460,-	460,-
Pâturage	110,-	110,-	--,-
Surface minimale (ares)	50	50	100

Ces contributions sont allouées pour un **maximum de 20 hectares** par exploitation

Contributions d'estivage (fr./pièce)

	Alpages	Pâturages "alpestres"	Pâturages attenants
Vache laitière	165,-	115,-	70,-
Vache allaitante, taureau	115,-	70,-	70,-
Génisse 1 à 3 ans	35,-	30,-	30,-
Veau 1/2 à 1 an	15,-	15,-	15,-
Cheval adulte	70,-	70,-	70,-
Cheval 0 à 3 ans	30,-	30,-	30,-
Chèvre laitière	35,-	35,-	35,-
Autre chèvre, mouton	7,-	7,-	7,-

Pour la même surface, il ne peut y avoir cumule des contributions à la surface et d'estivage. Les exploitants d'estivage doivent annoncer le bétail estivé jusqu'au 31 juillet.

Restructuration toute apparente !

Evolution de la production laitière jurassienne

Période	Producteurs de lait (Nb.)	Vaches (Nb.)	Lait livré (Tonnes)	Lait livré /fournisseur	Lait livré /vache
79/80	1'182	19'037	70'444	59'597	3'700
80/81	1'132	18'970	71'997	63'601	3'795
81/82	1'129	18'534	70'411	63'366	3'799
82/83	1'105	18'534	72'426	65'544	3'907
83/84	1'088	18'453	75'452	69'349	4'089
84/85	1'081	18'630	76'087	70'386	4'084
85/86	1'050	18'087	75'218	71'636	4'159
86/87	1'062	18'096	73'944	69'627	4'086
87/88	1'069	17'947	75'679	70'794	4'216
MVB	127	1'643	8'091	63'709	4'925
MIBA	922	16'072	70'268	76'213	4'372
88/89	1'049	17'715	78'359	74'699	4'423
79-84 *	1'127	18'706	72'146	64'005	3'857
84-89 *	1'062	18'095	75'857	71'415	4'192

MVB = Fédération laitière bernoise

MIBA = Fédération laitière bâloise

* = moyenne sur les cinq années considérées

Répartition des exploitations jurassiennes selon des classes de grandeur.

Année	Surface de l'exploitation (ha)			Exploitations totales	Ha/expl.
	0,1-10	10,01-50	+ 50,01		
1980	662	1'235	118	2'015	20,57
1985	598	1'158	116	1'872	21,12
1980 P	435	598	43	1'076	17,82
1985 P	390	540	45	975	19,12
1980 M	227	637	75	939	22,43
1985 M	208	618	71	897	23,30

P = zones de plaine - M = zones de montagne

Sources : Statistiques UCPL et USP

Le savez - vous ?

Quelle est la part de l'agriculture par franc dépensé pour l'alimentation ? (en 1'000.- fr.)

	1971-75	1976-80	1981-85	1986-89	Indices *
Dépenses de consom. privée (biens + services) (1)	fr. 74'528,-	97'117,-	127'850,-	154'555,-	207,4
Dont, dépenses pour l'alimentation (1)	fr. 15'677,-	19'657,-	25'704,-	30'554,-	194,9
Prod. indigène nette de biens de consommation (2)	fr. 4'827,-	5'894,-	6'911,-	7'451,-	154,4
Importations de biens de consommation (2)	fr. 2'974,-	2'985,-	3'615,-	4'012,-	134,9
Dépenses totales pour l'alimentation (2)	fr. 7'801,-	8'879,-	10'526,-	11'463,-	146,9

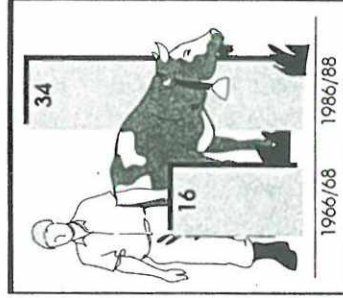
Parts aux dépenses pour l'alimentation

- des agriculteurs suisses	% 30,9	30,0	26,9	24,4	79,0
- des agriculteurs étrangers	% 19,2	15,2	14,1	13,1	68,2
- DE L'AGRICULTURE	% 49,8	45,2	41,0	37,5	75,3
- des entreprises (transformation-commercialisation)	% 50,2	54,8	59,0	62,5	124,5

(1) = aux prix du marché (2) = aux prix à la production * = si 1971-75 = 100

Un paysan suisse nourrit 34 personnes

- soit deux fois plus qu'il y a vingt ans. Durant la même période considérée,
- la population suisse est passée de 6,2 mios de personnes à 6,7 mios
 - le nombre de personnes actives en permanence dans le secteur agricole s'est réduit de moitié, passant de 229'000 à 130'000,
 - le degré d'autoapprovisionnement est passé de 58,9 % à 64,9 %



Sources : statistiques de l'USP, informations du LID

1966/68

1986/88

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat, agric., Buix; François Rossé, enseignant, Boncourt; Jean-François Schaffner, agriculteur, Bourrignon; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Dominique Paupe, agriculteur, Epiquerez.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mmes Véronique Fleury, Miécourt; Solange Quiquerez, Grandfontaine; MM. Paul Cerf, Seleute; Bernard Saucy, Lajoux; Rudolf Strasser, Cerniéwillers.

Commission foncière

MM. André Biedermann, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame; MM. Raymond Cerf, Seleute; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Le Bémont; Fritz Minder, Bure; Charles Steullet, Soubey; Dominique Varin, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Denis Prêtre, Boncourt, **président**; Blaise Oriet, **secrétaire**; Robert Frund, Courgenay (communauté de travail du Jura); Eric Amez-Droz, Bassecourt; Maurice Chalmey, Alle; Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Fritz Stegmann, Boncourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Au **grand comité de l'USP** : MM. Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon et Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers.

Au **comité de la FSASR** : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DEP, Saignelégier et Blaise Oriet, secrétaire général CJA, Delémont.

Au **comité directeur du SAB** : M. Henri Cuttat, Rossemaison.

Au **comité du CRIA** : M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Au **comité de Agri Hebdo** : Mme Matilde Jolidon, Le Prédame. MM. Jean Paupe et Blaise Oriet sont en outre délégués du Jura à l'assemblée de Agri Hebdo.

Adresse du secrétariat administratif

Chambre jurassienne d'agriculture
Case postale 40

2853 Courfaivre

Tél : 066 / 56.71.44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de dames paysannes
- 60 Sociétés de laiterie
- 9 Coopératives agricoles (associations agricoles)
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations de l'élevage bovin
- 43 Syndicats d'élevage bovin
- 11 Syndicats de l'élevage de menu bétail
- 3 Groupements d'apiculture
- 2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole d'Ajoie

Association des fermiers JU + JB + NE

Assoc. des groupes d'étude agr. et en écon. familiale

Association des jeunes éleveurs francs-montagnards

Association des planteurs de tabac d'Ajoie

Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & env.

ASETA, section jurassienne

Association des sociétés de cavalerie du Jura

COPAMAC, coop. d'achat de matériel de construction

CUMAB, coop. d'utilisation de matériel betteravier

Fédération d'apiculture du Jura

Fédération jurassienne des caisses Raiffeisen

Fête des paysans jurassiens

Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie

Groupement des maîtres agriculteurs du Jura

JURANICO, coop. agr. pour l'écoulement des animaux

Service de dépannage agricole du Jura

Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon

Société cantonale d'horticulture

Société jurassienne des propriétaires de silos

Société jurassienne de testage par insémination

Société des vétérinaires jurassiens

SSJ, société des sélectionneurs jurassiens

SUCRACHARGE, coop. de chargement des betteraves

Syndicat paysan des Franches-Montagnes

Union des moulins du Jura

Union des producteurs suisses (UPS), section Jura